

Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield

NOTE

De : Louis Dériger

Date : 19 mars 2025

Objet : Recommandation concernant le type de mandat à confier au BAPE

Sommaire

À la suite des discussions avec la Ville de Côte-Saint-Luc et Les Amis du Corridor Vert d'Hydro-Québec à Montréal-Ouest, je suis d'avis qu'une médiation serait appropriée pour ce projet. Ces deux requérants sont ouverts à une médiation et les objets de leur requête permettent d'entrevoir une possibilité qu'Hydro-Québec (HQ) puisse répondre aux enjeux et aux préoccupations soulevés.

La raison d'être du projet n'est pas remise en cause et ils ne s'opposent pas au projet :

- La Ville de Côte-Saint-Luc soulève des enjeux quant aux variantes pour une partie du tracé de la ligne et souhaite obtenir l'assurance que la variante qui sera retenue serait celle de moindre impact, soit la variante Nord proposé sur un terrain du Canadien Pacifique Kansas City (CPCK). Une entente est sur le point de se conclure entre HQ et CPKC relativement aux droits fonciers nécessaires à la réalisation de celle-ci sur ce terrain privé. Par conséquent, la Ville entend retirer sa requête advenant qu'elle reçoive une confirmation écrite d'HQ qu'une entente est intervenue. Dans le cas où il ne serait pas possible d'en venir à une entente, le tracé emprunterait l'emprise actuelle.
- Les Amis du Corridor Vert d'Hydro-Québec à Montréal-Ouest ont soulevé des enjeux qui sont liés au projet mais circonscrits au milieu naturel, notamment, quant au besoin de mettre en place des mesures de maintien et de protection de la faune et de la flore et de même que pour la mise en valeur de la biodiversité. Les préoccupations concernent également l'implantation d'un sentier multifonctionnel qui s'inscrirait dans la mise en place de corridors vert ou de biodiversité, des projets initiés par des arrondissements de la Ville de Montréal et d'autres villes liées.

Compte rendu des discussions avec les requérants

Rencontre Teams tenue entre le BAPE et la Ville de Côte Saint-Luc

Le mardi 18 mars 2025 à 11h00

Sont présents

Mme Tanya Abramovitch, directrice générale associée, Ville de Côte Saint-Luc

Mme Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de commission, BAPE

M. Louis Dériger, membre additionnel à temps partiel, BAPE

Ordre du jour

1. La présentation des participantes et participants
2. Le contexte et les objectifs de la rencontre
3. La présentation des motifs de la requête
4. Les types de mandats du BAPE et leur portée
5. Varia
6. Mot de la fin et levée de la réunion

1. La présentation des participantes et participants

M. Dériger souhaite à tous la bienvenue à la rencontre qui se tient dans le contexte du Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield.

2. Le contexte et les objectifs de la rencontre

M. Dériger mentionne que conformément au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, le BAPE doit recommander au ministre responsable de l'environnement si le projet devrait faire l'objet d'une audience publique, d'une consultation ciblée ou d'une médiation. Il mentionne qu'à cet effet, un comité a été mis en place par le BAPE dans le but de faire l'analyse des requêtes reçues. Il souligne toutefois que la décision finale quant au type de mandat et au calendrier appartient au Ministre.

M. Dériger précise que cette rencontre a essentiellement pour but de :

- mieux saisir les motifs de la requête;

- présenter les types de mandat : audience publique, consultation ciblée ou médiation;
- discuter de la participation des requérants a un éventuel mandat et de leur ouverture à s'engager dans une médiation.

3. La présentation des motifs de la requête

Mme Abramovitch mentionne que la requête de la Ville de Côte Saint-Luc repose sur le choix de la variante pour une partie du tracé de la ligne électrique. La Ville considère que la variante Nord, tel que privilégiée par HQ, est de moindre impact et souhaite obtenir l'assurance qu'elle sera retenue pour le tracé final. Cependant, son implantation est conditionnelle à une entente avec CPKC relativement aux droits fonciers nécessaires à la construction et à l'exploitation de la ligne. Mme Abramovitch a précisé que cette entente est sur le point de se concrétiser et que la Ville pourrait retirer sa requête advenant qu'elle reçoive une confirmation écrite d'HQ qu'une entente est intervenue avec CPKC. Elle a indiqué que sans cette entente, le tracé retenu emprunterait l'emprise actuelle et aurait des impacts sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Côte Saint-Luc.

4. Les types de mandats du BAPE et leur portée

M. Dériger fait un résumé des types de mandats quant au déroulement, la durée et les rôles de chacun : audience, consultation ciblée, médiation. Il précise que contrairement à une audience ou une consultation ciblée les rencontres de médiation se tiennent en privées. Toutefois, le rapport d'enquête et de médiation du BAPE sera rendu public.

Dans sa requête, la Ville a demandé la tenue d'une consultation ciblée. Toutefois, Mme Abramovitch a indiqué que les représentants de la ville seraient ouverts à une médiation avec HQ.

5. Varia

Aucun.

6. Mot de la fin et levée de la réunion

La réunion se termine à 11h30.

Discussion téléphonique tenue entre le BAPE et Les Amis du Corridor Vert d'Hydro-Québec à Montréal-Ouest

Le mardi 18 mars 2025 à 13h30

Sont présents

Mme Louise Chênevert, porte-parole, Les Amis du Corridor Vert d'Hydro-Québec à Montréal-Ouest

Mme Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de commission, BAPE

M. Louis Dériger, membre additionnel à temps partiel, BAPE

Ordre du jour

1. La présentation des participantes et participants
2. Le contexte et les objectifs de la rencontre
3. La présentation des motifs de la requête
4. Les types de mandats du BAPE et leur portée
5. Varia
6. Mot de la fin et levée de la réunion

1. La présentation des participantes et participants

(Idem à la rencontre avec la Ville de Côte Saint-Luc).

2. Le contexte et les objectifs de la rencontre

(Idem à la rencontre avec la Ville de Côte Saint-Luc).

3. La présentation des motifs de la requête

Mme Chênevert fait part des motifs de la requête et de ses préoccupations quant aux déboisements et des impacts du projet sur le milieu naturel de Montréal-Ouest, Elle mentionne la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation, de compensation et de verdissement et ainsi que pour la mise en valeur de biodiversité, dont :

- compléter ou mettre à jour les inventaires floristiques et localiser précisément les arbres de grande valeur à protéger;
- prévoir préalablement aux travaux des mesures et des plans de protection, notamment pour l'habitat de la couleuvre brune;

- revoir la largeur du sentier récréatif multifonctionnel et le revêtement proposé dans l'emprise de la ligne projetée (corridor vert de Montréal-Ouest);
- créer des comités de concertation et de suivi avec la participation des citoyens.

Mme Chênevert remet également en doute la représentativité des résultats des sondages réalisés par HQ auprès de citoyens. Enfin, elle souhaite que le jardinage dans l'emprise HQ puisse être autorisé.

4. Les types de mandats du BAPE et leur portée

(Premier paragraphe - Idem à la rencontre avec la Ville de Côte Saint-Luc).

Mme Chênevert a indiqué que Les Amis du Corridor Vert d'Hydro-Québec à Montréal-Ouest seraient ouverts à une médiation avec HQ en autant qu'elle soit avertie suffisamment à l'avance pour lui permettre de se préparer. Elle aurait aussi souhaité un mandat qui implique une participation des citoyennes et des citoyens de Montréal-Ouest.

5. Varia

Aucun.

6. Mot de la fin et levée de la réunion

La réunion se termine à 14h30.